

HAVRE HIBRE

redaction.havre@presse-normande.com

N° 19203

LUNDI 26 MARS 2007



LE HAVRE

La CGT du port Interesse la justice

Une information judiciaire a été ouverte pour escroquerie et abus de confiance à l'encontre de deux dirigeants de la CGT du port. p. 4

Information judiciaire contre deux syndicalistes du port

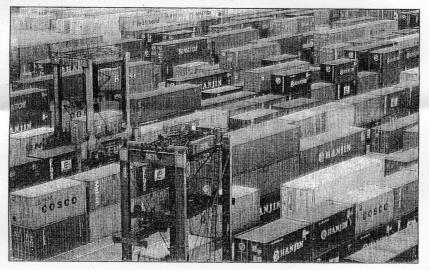
Une information judiciaire a été ouverte dans le cadre d'une affaire d'escroquerie à l'encontre de deux dirigeants CGT du Port autonome du Havre.

ebondissement dans l'affaire qui mine depuis plusieurs mois le syndicat CGT du Port autonome du Havre. En fin de semaine une information judiciaire a été ouverte par le parquet du Havre à l'encontre de deux dirigeants du syndicat pour escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux. Dans la foulée, un juge d'instruction devrait être saisi du dossier. Il devrait entendre prochainement les deux hommes en vue d'une probable mise en examen.

L'affaire remonte à 2004 quand des anciens syndicalistes ont levé le lièvre, se plaignant notamment du manque de transparence des comptes de l'organisation avant de rendre publique leur doute et de remettre l'affaire entre les mains de la justice. Réunis en collectif, les dissidents dénonçaient par ailleurs des rapports extravagants tout en réclamant moins d'opacité dans la gestion du syndicat havrais.

100.000 euros de préjudice

La justice s'était alors intéressée de très près à Patrick



Deshayes, secrétaire général du syndicat CGT du port autonome du Havre et Brice Friboulet, son adjoint. Début décembre, les deux syndicalistes étaient placés en garde à vue durant une trentaine d'heure dans les bureaux du SRPJ tandis que les locaux de la CGT du

port étaient perquisitionnés. Des documents comptables étaient également saisis par les policiers rouennais qui recherchaient des zones d'ombre et des irrégularités dans les écritures comptables du syndicat. Les deux hommes sont soupçonnés d'avoir profité de l'argent du syndicat à des fins personnelles. Selon les premiers éléments de l'enquête, le préjudice pourrait porter sur 100.000 euros. Depuis le début de la procédure, les deux syndicalistes n'ont cessé de réaffirmer qu'ils n'avaient rien à cacher. Et depuis le début de l'affaire, le soutien de l'union locale du Havre est totale. En décembre dernier, dans

En décembre dernier, dans un communiqué, Pierre Lebas, le secrétaire général de la CGT du Havre, expliquait que «la commission exécutive, unanime, tient à apporter son soutien total face aux calomnies» dont les deux dirigeants seraient «victimes». «La commission», ajoutait le patron de la CGT au Havre, «condamne les auteurs de ces attaques qui n'ont pour but que de déstabiliser le syndicat dans une période où le patronat et ses alliés n'ont de cesse de casser l'outil public qu'est le port autonome du Havre. Nous réaffirmons notre soutien au syndicat du port, à Patrick Deshayes et à Brice Friboulet.»

«Jene dis pas qu'il y a des carambouilles» expliquait récemment Me Aunay, l'avocat du collectif des dissents, «mais il y a des choses qui ne vont pas.»

«Pas de commentaires», soulignait-on alors du côté du collectif. «Nous ne voulons pas porter atteinte à la CGT à laquelle nous restons très attachés, ni au port qui est notre outil de travail. Nous laissons la justice faire son travail.» D'évidence, la justice avance...